AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 25 novembre 1876

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 25 novembre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (133r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 25 novembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49162

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 novembre 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDelpech, Alphonse (1821-1902)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméGodin pense que Senart, dont la femme vient de mourir, ne viendra pas plaider à Vervins le 14 décembre 1876. Il demande ce qui pourrait se passer si son avocat plaide seul ce jour-là.

Mots-clés

Décès, Procédure (droit)

Personnes citées

- Senart [madame]
- Senart [monsieur]

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Juice le 1/ ghe 16 Char Monsieur Delpech, Q la mariere dont les choses de hassent, je crois pressentin que Mo. Janary, dont la jemme reint de mourier, de refusera à vanie plaider le 14 2 Vervins, gavigas les plaisoires soiens lines pour ce jour la par un juganons nent plaiser suct et ga il y ait remise pour enteros que ter les plaisoires De 16 ª Senart ! Ne sera es par pour mon advargaire un moyen de se reserver l'avantage de faire nommer les experts qu'il présentera au trébunal ? Notre avis, je vous price a la sujet." Bein a rous.